L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.

[illegible] *payable d'avance*

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE,
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 6 FEVRIER 1840.

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE WHIG.

Les Whigs de la paroisse Jefferson sont priés de se réunir à l'Hôtel de Carrollton, le dimanche, 9 février courant, à dix heures du matin, pour sanctionner le choix fait par la convention nationale de Harrisburg et pour adopter des mesures convenables afin d'assurer le succès de la cause whig dans la Louisiane.

MANUEL J. GARCIA,
T. LACHAPELLE LABARE,
N. B. LEBRETON,
THEOPHILE FORTIER,
C. DERBIGNY,
JOHN RICHARDSON,
ELISHA CROCKER.

Nous avons reçu, il y a quelques jours, un article en faveur des *maisons de jeu*; nous insérons cet article dans notre feuille du 20 janvier, et comme les principes qu'il renferme, ne sont pas d'accord avec les nôtres, nous le faisons précéder de quelques réflexions. Eh! bien, aujourd'hui le CITOYEN qui nous avait honoré de ses communications, nous accuse dans l'*Impartial* d'avoir manqué de courtoisie, d'avoir osé enlever les de fiacres, de *tricheurs*; il va même jusqu'à prétendre que nous avons tronqué les citations, forcé le sens de ses paroles. Il est vrai que la discussion le plus calme et la plus ample qui ait jamais été ouverte sur notre correspondant d'un jour, pour qu'il s'emporte ainsi contre nous. L'insertion de son article, qu'il se le rappelle, était de notre part un acte de bienveillance; le préambule que nous y avons ajouté, était dans notre droit et nous avons usé de ce droit avec toute la réserve. Quand on accuse, il faut en citer quelque chose au moins; nous avons cherché les citations, cité mots pour mots les paroles; comment cela est-il possible? Nous avons donné l'article en entier. Que tout il donc de pl ?

Certes, il y a dans notre manière d'agir une convenance et une loyauté que nous souhaiterions à notre adversaire.

L'La nomination faite par le gouverneur du juge Bullard, comme juge de la cour suprême, a été confirmée hier par le sénat. La cour suprême est maintenant composée de MM. F. X. Martin, H. A. Bullard, A. Morphy et R. Garland. Il y a encore un siège vacant.

M. François Gardère a été réélu hier, à l'unanimité, par les deux Chambres de la Législature, trésorier de l'Etat.

Nominations faites par le Gouverneur avec l'approbation du Sénat, le 5 Février 1840.

Escauteurs pour la paroisse de la Nlle. Orléans.

J. B. Blache,
A. L. Forest,
Anthony Fernandez,
Victor Dessus,
Joseph Dupuy,
Gabriel de Parrist.

Aimé Guillot, collecteur des taxes d'Etat sur les propriétés foncières, esclaves, voitures, etc. pour la paroisse d'Orléans.

L'C'est aujourd'hui, à midi, que M. Felix Bosworth, juge de la paroisse de Carroll, doit comparaître devant le Sénat constitué en haute cour d'accusation pour répondre aux chefs d'accusation qui ont été portés contre lui.

BANQUE DE L'ETAT DE L'ILLINOIS.

Une lettre de Springfield, publiée par le *St-Louis Bulletin* du 22 du mois dernier, dit que la Banque d'Etat de l'Etat de l'Illinois, est, ainsi qu'il résulte de renseignements fournis par un membre du comité des Banques nommé par la Législature, dans un état aussi prospère qu'aucune des institutions monétaires des Etats-Unis. Son passif est d'environ $3,000,000 et son actif excède $7,000,000, quoique le comité pense que cette institution ne soit engagée dans quelques opérations imprudentes.

Des personnes arrivées hier en cette ville, par le steamer Corinthian, de l'embouchure de l'Ohio, rapportent qu'il y avait dans 5 pieds d'eau dans le haut Mississipi et que ce fleuve baissait. Le steamer St Louis, en destination pour ce port, était retenu à St. Louis par les glaces et la baisse des eaux. Le steamer Louisville est échoué à Doulins Slough. Le temps était excessivement froid et il n'y avait aucune perspective d'une hausse dans les rivières pour quelque temps encore.

HAVANE

Nous avons reçu par la goélette Ursule, nos journaux de la Havane jusqu'au 24 janvier.

Le steamer Natchez y était arrivé le 21, en trois jours, et son départ pour nouveau était annoncé pour le 31 janvier.

DU RAPPORT DU GRAND JURY.

2ème Article.

L'état de nos prisons ne peut échapper à la sollicitude philanthropique du Grand Jury, car cet état n'est rien moins que satisfaisant.

Les prisons n'offrent pas assez de sécurité parce que les murs n'en sont pas construits comme doivent l'être les murs des prisons. Les appartements sont aussi trop peu nombreux, trop petits et trop peu aérés. Il y a maintenant de sept à dix personnes entassées dans chacun de ces réduits de neuf pieds carrés: **En outre, on ne satisfait pas aux besoins des prisonniers qui n'ont dans aucun temps ni chaises, ni lits, ni couvertures.!!**

Un tel état de chose ne saurait durer longtemps: l'intérêt de l'humanité et celui de la morale publique réclament impérieusement une amélioration, ou plutôt un changement radical dans notre système pénitentiaire.

Tous les philantropes qui se sont occupés des divers systèmes pénitentiaires sont reconnu que celui de l'isolement cellulaire de jour et de nuit est le meilleur, et même le seul efficace, chaque fois qu'il n'est pas question de longues détentions. Pour les détentions qui doivent se prolonger pendant de longues années, il y a division parmi les philantropes: les uns, et c'est le plus grand nombre, soutiennent encore le système d'isolement exclusif, d'autres en petit nombre, mais riches d'observations et d'expérience, soutiennent le système du travail en commun et en silencieux le jour. Comme on voit, il n'y a division que sur un point qui n'a pas trait à la question qui nous occupe, puisque nous ne parlons pas des prisons où sont parqués les criminels après condamnation, prisons qui ne relèvent pas sous l'action de notre Grand Jury, n'étant pas dans les limites de sa circonscription judiciaire.

Lui-même, en effet, livre l'homme à lui-même, il entoure avec ses propres réflexions, afin de l'obliger par cette situation si triste, si lugubre, à jeter un coup d'œil sur son passé et à comprendre, à force de méditations, sa position relativement à la société dont il fait partie et envers laquelle il s'est mis en hostilité flagrante. L'isolement a encore cet avantage de faire considérer le travail comme un bienfait pour éviter le plus grand ennemi de l'homme: l'ennui.

Au moyen de l'isolement absolu on est sur d'éviter la funeste influence de l'homme perverti sur celui qui n'est pas encore, et la fermentation que produit nécessairement le vice mis en contact avec le vice.

Le grand jury fait sentir la nécessité de construire un prison plus spacieuse et plus solide, et de la transformer en une maison de travail. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette suggestion: seulement nous voudrions qu'on lui donnât en même temps assez d'étendue pour y introduire le système d'isolement cellulaire jour et nuit tel qu'il existe à Philadelphie.

Il ne faut pas se dissimuler que ce changement nécessitera des sommes considérables; mais cette dépense doit s'opérer un changement quelconque n'aurait pas pu laisser sans les prisonniers entassés par centaines dans des réduits de neuf pieds carrés, et encore, à cette zone avoir égard à leurs ne dédaigne, ils marquer que le produit du travail qui se ferait en commun pourrait être divisé de telle sorte entre chaque prisonnier, que l'un se trouvât avoir une somme en libération et que l'autre en trouvât dans une partie des dépenses occasionnées par les frais.

Le système actuel, il faut le dire, est vicieux et fort de toutes dépenses qui ne sont jamais, loin de là: puisque plus sera grand le nombre des prisonniers plus il faudra grossir le chiffre des dépenses annuelles. Tandis que dans le nouveau système de travail des prisonniers offrirait un dédommagement proportionné à leur nombre.

EUROPE.

Par le paquebot *Québec*, capitaine Hébard, arrivé à la New York, nous avons des dates de Londres jusqu'au 16 décembre. Les nouvelles sont fort peu d'importance. On publie qu'il n'y a pas de nouvelles. On attribue avec la plus grande impatience l'arrivée du Hibernia, qui se fait bien attendre.

GRANDE BRETAGNE.—Le mariage de la Reine, qui occupe toutes les conversations, aura lieu sous peu, probablement dans le courant de février. Le prince Albert, frère de son fiancé, la Reine se rendra à Windsor, et cette cérémonie pourra avoir lieu à la chapelle royale de Windsor.

Le procès des chartistes devant s'ouvrir devant la Cour des Lords, les orateurs se sont tout les motions plus violentes, et l'on craint vivement une lutte désespérée pour enlever les prisonniers chartistes à Monmouth. La *Standard* propose, pour prévenir un pareil dessein, de les faire citer à la barre de la Reine et de vider le procès à Westminster.

[illegible] *Tamisé* de la Tamise continuent à [illegible] pied de pavé.

[illegible] ministériel anglais du 16 décembre, dit [illegible] nouvelles de Paris, une très faible part. [illegible] crées par la banque d'Angleterre ou [illegible] à l'escompte de la Banque de France [illegible] que des capitalistes Parisiens les ont prêtés au [illegible] de la banque, 4 0/0; de sorte que sur [illegible] la banque n'a escompté qu'environ 160,000 francs.

[illegible] fonds sont calmes, mais le prix cent tient toujours [illegible] 91 7/8 à 1/8. Banc de l'échiquier de 3 [illegible] escompte, retenue de la banque 177 1/2 à 178 [illegible]

BANQUE D'ANGLETERRE.

[illegible] hebdomadaire de la situation de la banque d'Angleterre au 30 décembre:

Passif.		Actif.	
Capital	£16,726,000	Effets	£21,774,000
Dépôts	9,952,000	En Caisse	2,907,000
	£26,684,000		£24,681,000

Par le paquebot le *New York* et le *Hibernia* sont arrivés de New York à Liverpool dans le journée de 14 décembre. Ils partirent l'un 630,000, l'autre 800,000 dollars en or.

ORIENT.—Cette question est toujours au même point. On assure que la déclaration suivante a été faite officiellement par Reschid Pacha, en réponse aux instances de M. de Pontois, ambassadeur de France, qui pressait la Porte d'accepter les propositions des Vice-rois: "La Porte est résolue à agir de concert avec toutes les puissances sans en moins avec la majorité des puissances, et dans aucun cas elle ne consentira à ce que l'influence d'une seule de ces puissances, ce qui serait en opposition directe avec vos premières déclarations."

Ce n'est là, en nous semble, qu'une note diplomatique sans aucune importance. Les déclarations de ce genre sont tous les jours trop vagues pour avoir une signification.

HANOVRE.—La querelle entre le Roi de Hanovre et son sujet semble approcher d'une crise décisive. Le Roi, dit-on, aurait l'intention de demander l'assemblée des Etats, et plusieurs villes auraient prêts la résolution de ne point envoyer des députés à la nouvelle assemblée: Hanovre, la capitale, est du nombre.

L'Nous sommes priés d'appeler l'attention de nos lecteurs sur un avis de l'association des Américains de naissance, convoquant une assemblée pour ce soir, à 7 heures, dans la rotonde de la Bourse St. Charles.

(Communiqué.)

Le public est prié de suspendre son jugement sur le pacte qui aurait été fait par certains directeurs de la Banque des Citoyens, et auquel l'un des directeurs fait allusion dans un article publié hier par le Courrier, jusqu'à ce que cet affaire ait été examinée par le comité nommé à cet effet par la Législature, et dont le rapport sera naturellement rendu public.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Garcia.

Séance du 5 *février*.

Les membres présents sont: MM. F. Garcia, président, Armant, Bresse, Brosset, Bringier, Dupré, Hérisart, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton-Rouge, Thibodeaux et Winn.

La résolution de la Chambre des Représentants, relative à l'élection du Trésorier de l'Etat est prise en considération. Bresse avec un amendement qui fut à aujourd'hui, à midi, l'époque de l'élection, et passe à la troisième lecture.

M. PENN présente une résolution ficant à lundi, 17 février courant, l'époque de l'ajournement *sine die* de la Législature.

Le président soumet une communication de M. E. Montégut, greffier de la Cour Criminelle, transmettant au Sénat une copie du rapport du grand jury.

A la demande de M. Hoa, ce document reste déposé sur le bureau, sujet à l'examen des membres.

La première lecture est faite du projet de loi suivans, auxquels le concours du Sénat est demandé:

1o. Résolution faisant un devoir au Trésorier de l'Etat de fournir au greffier de la Cour de District d'Est Pélicians, un digeste des lois de la Louisiane, et un exemplaire des cours civil et de procédure, et

2o. Acte pour amender les lois sur la communauté d'acquêts et de gains.

Le bill qui incorpore la compagnie de la pompe à incendie Phœnix, No. 1, subit sa troisième lecture et passe.

Les bills suivans sont pris en considération à leur seconde lecture.

1o. Acte pour maintenir en vigueur la 4me section de la loi de 1835, qui vient au secours de Louis Hébert, de la paroisse Lafayette, et autres.

Ce bill a pour objet de prolonger pendant sa vie durante, la pension accordée à la veuve Bloomfield.

Sur les explications données par M. Penn et qui établissent que la veuve Bloomfield est chargée de famille, malade et dans l'impossibilité de maintenir son enfant, et que son mari est mort en défendant le pays, le bill est adopté et passe à la troisième lecture.

2o. Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle des Nouvelle-Orléans.

La première section est adoptée et au moment où M. Hoa se levait pour expliquer le mérite du bill et un amendement qu'il se proposait d'introduire à la seconde section, il fut interrompu par le greffier de la Chambre des Représentans, qui vint informer le Sénat qu'il venait de passer une résolution relative à l'élection du Trésorier, la Chambre attendait le Sénat pour procéder à cette besogne.

La séance est en conséquence suspendue et le Sénat se rend en corps au local des séances de la Chambre des Représentans pour faire de commun avec elle l'élection du dit Trésorier.

Au premier scrutin le résultat suivant est obtenu. Nombre de votans—55.

Pour M. F. Gardère, 55 voix.

M. Gardère est en conséquence proclamé par le président du Sénat, comme ayant été dûment réélu à l'emploi de Trésorier de l'Etat.

Le Sénat siége à huis clos pour s'occuper d'affaires exécutives, après quoi la séance est levée et ajournée à demain, à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance de Mardi, 4 février 1840.

La chambre se réunit suivant l'ajournement.

M. Wilson présente une pétition de citoyens de la paroisse Claiborne demandant l'autorisation d'établir un ferry sur le Willow Shutoj dans la dite paroisse. Sur motion, cette pétition est renvoyée à un comité composé de MM. Wilson, Farmer et Wadsworth.

M. Phelps présente une pétition de Mme Lavigne, demandant le divorce. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Clarks présente une pétition demandant l'autorisation d'établir certains ferrys dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge. Renvoyé à un comité composé des représentants d'Est et d'Ouest Baton Rouge.

M. Davidson, au nom du comité sur l'instruction publique, présente un bill pour venir au devant des directeurs du collége de Minden.

M. Cousin, au nom du comité auquel a été référée la pétition des habitans de la ville de Mandeville, présente un bill pour incorporer la dite ville. Première lecture.

M. Dunbar, au nom du comité judiciaire, présente un bill avec amendements, pour étendre la juridiction de la cour de paroisse de Plaquemines.

M. Debelleveue présente un bill pour amender la troisième section d'un acte relatif à l'enregistrement des actes passés par les notaires publics hors de la paroisse d'Orléans, et pour d'autres sujets; lequel acte a été approuvé le 20 mars 1839. Lecture du titre.

M. Dunbar, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill amendant le code civil dans ce qui concerne la prescription, présente ce même bill avec amendements.

M. M. Conrad, au nom du comité auquel a été référée la résolution requérant le dit comité d'examiner la nature des devoirs qu'impose la loi au jury de police de la Nouvelle Orléans; les sommes perçues par lui pour taxes ou autrement, l'emploi des dites sommes; et de s'assurer de la position de l'hôpital de charité et de présenter un rapport récapitulant l'établissement d'une maison de travail ou de correction, et déclarant qu'il serait peu convenable d'abolir le dit jury de police.

M. Patten demande le jeté le vote donné sur le bill relatif à la promulgation des lois de l'Etat soit reconsidéré. Cette motion est mise aux voix et rejetée.

L'orateur soumet à la Chambre une pétition de M. Foster demandant l'autorisation d'ouvrir une salle de bal dans le théâtre du Camp. Sur motion de M. Morse, cette pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

L'Orateur soumet à la chambre une pétition demandant que la 1ère section d'un acte approuvé en 1833 soit amendé. Renvoyée au comité sur l'instruction publique.

M. Dunbar demande que la chambre se dispense de ses règles pour reprendre la discussion du bill amendant la charte de la banque de la Bourse. Cette motion est rejetée.

ORDRE DU JOUR.

Le bill créant un bureau d'assesseurs pour faire la répartition des taxes d'Etat dans la paroisse d'Orléans, subit sa 3e lecture et est adopté.

Le bill pour accorder un acte aux étudiant aux personnes désignées dans cet acte le privilége de tenir des ferrys dans diverses parties de l'Etat, subit en 3e lecture et est adopté.

Après dispense des règles, M. Brasheur, au nom du comité auquel a été référé le mémoire de l'Association des Américains de Naissance, présente un rapport en faveur des pétitionnaires et une résolution recommandant le dit mémoire, au nom de la législature de la Louisiane, à la considération du Congrès demande et que des exemplaires de dit mémoire soient envoyés à tous les représentants au congrès.

Sur motion de M. Lewis, il est ordonné que ce mémoire soit imprimé en français et en anglais à 500 exemplaires.

M. Davidson, au nom du comité sur l'instruction publique, présente un bill pour venir au devant des directeurs du collége de Minden.

M. Cousin, au nom du comité auquel a été référée la pétition des habitants de la ville de Mandeville, présente un bill pour incorporer la dite ville. Première lecture.

M. Dunbar, au nom du comité judiciaire, présente un bill avec amendements, pour étendre la juridiction de la cour de paroisse de Plaquemines.

M. Debelleveue présente un bill pour amender la troisième section d'un acte relatif à l'enregistrement des actes passés par les notaires publics hors de la paroisse d'Orléans, et pour d'autres sujets; lequel acte a été approuvé le 20 mars 1839.

M. Dunbar, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill amendant le code civil dans ce qui concerne la prescription, présente ce même bill avec amendements.

M. M. Conrad, au nom du comité auquel a été référée la résolution requérant le dit comité d'examiner la nature des devoirs qu'impose la loi au jury de police de la Nouvelle Orléans; les sommes perçues par lui pour taxes ou autrement, l'emploi des dites sommes; et de s'assurer de la position de l'hôpital de charité et de présenter un rapport récapitulant l'établissement d'une maison de travail ou de correction, et déclarant qu'il serait peu convenable d'abolir le dit jury de police.

M. Patten demande le jeté le vote donné sur le bill relatif à la promulgation des lois de l'Etat soit reconsidéré. Cette motion est mise aux voix et rejetée.

L'orateur soumet à la Chambre une pétition de M. Foster demandant l'autorisation d'ouvrir une salle de bal dans le théâtre du Camp. Sur motion de M. Morse, cette pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

L'Orateur soumet à la chambre une pétition demandant que la 1ère section d'un acte approuvé en 1833 soit amendé. Renvoyée au comité sur l'instruction publique.

M. Dunbar demande que la chambre se dispense de ses règles pour reprendre la discussion du bill amendant la charte de la banque de la Bourse. Cette motion est rejetée.

ORDRE DU JOUR

Le bill créant un bureau d'assesseurs pour faire la répartition des taxes d'Etat dans la paroisse d'Orléans, subit sa 3e lecture et est adopté.

Le bill pour accorder un acte aux étudiant aux personnes désignées dans cet acte le privilége de tenir des ferrys dans diverses parties de l'Etat, subit en 3e lecture et est adopté.

Après dispense des règles, M. Brasheur, au nom du comité auquel a été référé le mémoire de l'Association des Américains de Naissance, présente un rapport en faveur des pétitionnaires et une résolution recommandant le dit mémoire, au nom de la législature de la Louisiane, à la considération du Congrès demande et que des exemplaires de dit mémoire soient envoyés à tous les représentants au congrès.

Sur motion de M. Lewis, il est ordonné que ce mémoire soit imprimé en français et en anglais à 500 exemplaires.

M. Ratliff demande qu'à cause de l'importance de cette question, la chambre remise toute discussion à ce sujet, à vendredi prochain.

Mr. Dunbar soutient la motion de Mr. Ratliff. Il dit que beaucoup de membres n'étaient pas déclarés sur cette question, et le mémoire pouvait contenir certaines choses que la chambre ne voudrait peut-être pas adopter comme venant d'elle, non trouvant sûrement dûte accordé pour examiner avec soin ce sujet.

Mr. C. M. Conrad pense que chaque membre devrait avoir son opinion faite sur ce mémoire, mais que cependant si les représentans qui sont en faveur du renvoi de la discussion à vendredi, demandent que de nouvelles lumières, il n'y a aucun doute que la Chambre ne le leur accorde.

MM. F. D. Conrad, Thomas et Davidson prennent successivement la parole, le premier, en faveur de la motion de Mr. Dunbar pour le renvoi de la discussion à vendredi, et MM. Thomas et Davidson contre cette motion, c'est à dire pour que la discussion ait lieu séance tenante.

Après quelques observations faites par MM. Patten et Lewis, la résolution du comité est renvoyée à l'ordre du jour de vendredi, à midi.

Un message du Sénat informe la Chambre que M. F. Bosworth a prévenu cette assemblée qu'il est prêt à subir un jugement, et que le Sénat a fixé à jeudi le commencement du procès.

M. Lewis propose d'informer le Sénat, par le greffier, que la Chambre, en conséquence, sera prêt à [illegible] à cette assemblée, s'il n'a pas de toute les mesures qui pourront être jugées nécessaires. Cette résolution est adoptée.

M. Declouet demande la reconsidération du vote donné sur le bill relatif à la promulgation des lois de l'Etat soit reconsidéré. Cette motion est mise aux voix et rejetée.

Le bill pour accorder un acte aux étudiant aux personnes désignées dans cet acte le privilége de tenir des ferrys dans diverses parties de l'Etat, subit en 3e lecture et est adopté.

Après dispense des règles, M. Brasheur, au nom du comité auquel a été référé le mémoire de l'Association des Américains de Naissance, présente un rapport en faveur des pétitionnaires et une résolution recommandant le dit mémoire, au nom de la législature de la Louisiane, à la considération du Congrès demande et que des exemplaires de dit mémoire soient envoyés à tous les représentants au congrès.

Sur motion de M. Lewis, il est ordonné que ce mémoire soit imprimé en français et en anglais à 500 exemplaires.

M. Ratliff demande qu'à cause de l'importance de cette question, la chambre remise toute discussion à ce sujet, à vendredi prochain.

Mr. Dunbar soutient la motion de Mr. Ratliff. Il dit que beaucoup de membres n'étaient pas déclarés sur cette question, et le mémoire pouvant contenir certaines choses que la chambre ne voudrait peut-être pas adopter comme venant d'elle, non trouvant sûrement dûte accordé pour examiner avec soin ce sujet.

Mr. C. M. Conrad pense que chaque membre devrait avoir son opinion faite sur ce mémoire, mais que cependant si les représentans qui sont en faveur du renvoi de la discussion à vendredi, demandent de nouvelles lumières, il n'y a aucun doute que la Chambre ne le leur accorde.

MM. F. D. Conrad, Thomas et Davidson prennent successivement la parole, le premier, en faveur de la motion de Mr. Dunbar pour le renvoi de la discussion à vendredi, et MM. Thomas et Davidson contre cette motion, c'est à dire pour que la discussion ait lieu séance tenante.

Après quelques observations faites par MM. Patten et Lewis, la résolution du comité est renvoyée à l'ordre du jour de vendredi, à midi.

Un message du Sénat informe la Chambre que M. F. Bosworth a prévenu cette assemblée qu'il est prêt à subir un jugement, et que le Sénat a fixé à jeudi le commencement du procès.

M. Lewis propose d'informer le Sénat, par le greffier, que la Chambre, en conséquence, sera prêt à [illegible] à cette assemblée, s'il n'a pas de toute les mesures qui pourront être jugées nécessaires. Cette résolution est adoptée.

M. Declouet demande la reconsidération du vote donné sur le bill relatif à la promulgation des lois de l'Etat soit reconsidéré. Cette motion est mise aux voix et rejetée.

L'orateur soumet à la Chambre une pétition de M. Foster demandant l'autorisation d'ouvrir une salle de bal dans le théâtre du Camp. Sur motion de M. Morse, cette pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

L'Orateur soumet à la chambre une pétition demandant que la 1ère section d'un acte approuvé en 1833 soit amendé. Renvoyée au comité sur l'instruction publique.

M. Dunbar demande que la chambre se dispense de ses règles pour reprendre la discussion du bill amendant la charte de la banque de la Bourse. Cette motion est rejetée.

ORDRE DU JOUR

Le bill créant un bureau d'assesseurs pour faire la répartition des taxes d'Etat dans la paroisse d'Orléans, subit sa 3e lecture et est adopté